

ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

1^{ère} inscription dans une école publique de Strasbourg

Enfant à inscrire :	
Nom : _____	Date de naissance : ____ / ____ / ____
Prénom : _____	Sexe : Féminin <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/>
Adresse : _____	
Code Postal : _____	Ville : _____

Composition du foyer de l'enfant :	
Représentant-e un	Représentant-e deux
Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Personne morale <input type="checkbox"/> Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Personne morale <input type="checkbox"/> Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus <input type="checkbox"/>
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Tél du domicile : _____	Tél du domicile : _____
Tél portable personnel : _____	Tél portable personnel : _____
Courriel : _____	Courriel : _____

Attention : Veuillez communiquer tout changement de coordonnées ou de situation intervenant au cours de la scolarité de votre enfant à la Direction de l'enfance et de l'éducation (voir coordonnées au verso).

Filiation de l'enfant :				
Nom	Prénom	Adresse	Père/Mère	Autorité Parentale Oui/Non

Enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire et habitant à la même adresse :			
Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de scolarisation

Pièces à joindre :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance avec filiation ou toute pièce justifiant de l'autorité parentale
- 2 justificatifs de domicile : bail de location, acte de vente, taxe d'habitation ET une facture d'électricité, de gaz ou une attestation d'assurance habitation
- En cas de domicile différent du père et de la mère, joindre un justificatif fixant la résidence habituelle de l'enfant.

Engagement

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler à la Ville de Strasbourg tout changement dans la situation de l'enfant au cours de sa scolarité.

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L. 433-19 et L. 441-7 du code pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L. 313-1 et L. 313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie. En application de la loi du 06/01/1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous êtes informés que :

- ✓ Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires conformément à la circulaire n° 91-220 de l'Education Nationale en vue de la scolarisation des enfants.
- ✓ Les seuls destinataires de ces informations sont les services concernés de la Ville de Strasbourg, de l'Education Nationale et de la Recette des Finances.
- ✓ Vous êtes habilités à obtenir communication des informations nominatives recueillies et d'en demander toutes rectifications.

Strasbourg le _____

« Lu et approuvé » à écrire de manière manuscrite
Le-a représentant-e un (signature)

« Lu et approuvé » à écrire de manière manuscrite
Le-a représentant-e deux (signature)

Dossier à renvoyer à : Ville de Strasbourg – Direction de l'enfance et de l'éducation – 1 Parc de l'Etoile – 67076 STRASBOURG CEDEX

ou à déposer à : Direction de l'enfance et de l'éducation – 3 rue St Urbain – 67100 STRASBOURG ou dans votre Mairie de quartier

Site internet de la Ville de Strasbourg : www.strasbourg.eu
Adresse électronique : courrier@strasbourg.eu

Cadre réservé à l'administration :

N° dossier famille : _____

Dossier traité par : _____ (nom et matricule de l'agent)